



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

équipement et transports : IGN

Question écrite n° 37937

Texte de la question

M. Alain Rodet attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les modalités d'établissement du tableau des distances kilométriques de la carte « France Poche » éditée par le service de documentation de l'Institut géographique national. Il apparaît en effet qu'une ville comme Limoges (137 502 habitants), coeur d'une agglomération de 214 000 habitants, chef-lieu de région et principal pôle d'activité du centre-ouest de la France, n'y figure pas. Il paraît inconcevable qu'un établissement public de l'Etat, placé sous une tutelle ministérielle, puisse ainsi s'affranchir des réalités démographiques et fasse une présentation des villes françaises en contradiction flagrante avec l'organisation territoriale et administrative de la France. En conséquence, il lui demande de bien vouloir veiller à ce que l'établissement de ce document soit réalisé par l'IGN avec une plus grande rigueur.

Texte de la réponse

La sélection des villes répertoriées dans le tableau des distances kilométriques de la carte « France poche » éditée par l'Institut géographique national (IGN) est effectuée à partir du critère baptisé « pôle vert » défini par le ministère de l'équipement, des transports et du logement. Ce critère est utilisé en matière de panneaux routiers ; plus le niveau obtenu pour ce critère est élevé, plus la ville est signalée à une distance importante. Il est prévu de réviser la liste des « pôles verts » prochainement. Cette révision conduira à mettre à jour le tableau des distances kilométriques de la carte « France poche » de l'IGN et à y inclure la ville de Limoges. La prise en compte de Limoges interviendra dans l'édition 2001 de la carte « France poche », sachant que la mise en forme et les aspects matériels de son édition 2000 ont été figés depuis maintenant plusieurs mois.

Données clés

Auteur : [M. Alain Rodet](#)

Circonscription : Haute-Vienne (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37937

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 novembre 1999, page 6788

Réponse publiée le : 3 avril 2000, page 2210